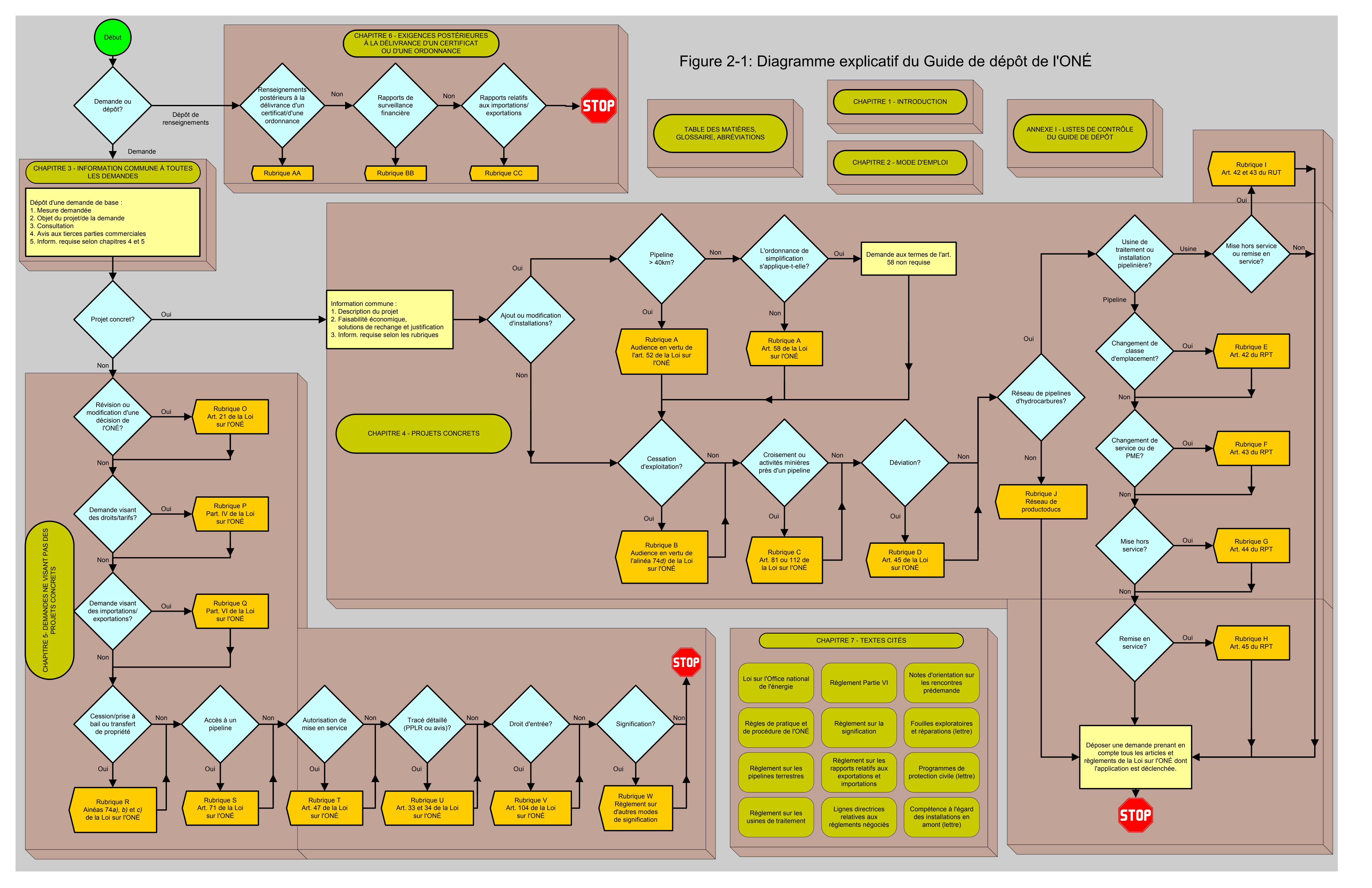


Figure 2-1: Diagramme explicatif du Guide de dépôt de l'ONÉ
Début
Demande ou dépôt?
Dépôt de renseignements
Demande
CHAPITRE 6 - EXIGENCES POSTÉRIEURES À LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT OU D'UNE ORDONNANCE
Renseignements postérieurs à la délivrance d'un certificat/d'une ordonnance
Non
Rapports de surveillance financière
Non
Rapports relatifs aux importations/ exportations
STOP
Rubrique AA
Rubrique BB
Rubrique CC
TABLE DES MATIÈRES, GLOSSAIRE, ABRÉVIATIONS
CHAPITRE 1 - INTRODUCTION
CHAPITRE 2 - MODE D'EMPLOI
ANNEXE I - LISTES DE CONTRÔLE DU GUIDE DE DÉPÔT
CHAPITRE 3 - INFORMATION COMMUNE À TOUTES LES DEMANDES
Dépôt d'une demande de base :
1. Mesure demandée
2. Objet du projet/de la demande
3. Consultation
4. Avis aux tierces parties commerciales
5. Inform. requise selon chapitres 4 et 5
Projet concret?
Oui
Non
Information commune :
1. Description du projet
2. Faisabilité économique, solutions de rechange et justification
3. Inform. requise selon les rubriques
Ajout ou modification d'installations?
Oui
Non
Pipeline > 40km?
Non
Oui
L'ordonnance de simplification s'applique-t-elle?
Oui
Non
Demande aux termes de l'art. 58 non requise
Rubrique A Audience en vertu de l'art. 52 de la Loi sur l'ONÉ
Rubrique A Art. 58 de la Loi sur l'ONÉ
CHAPITRE 4 - PROJETS CONCRETS
Cessation d'exploitation?
Non
Oui
Rubrique B Audience en vertu de l'alinéa 74d) de la Loi sur l'ONÉ
Croisement ou activités minières près d'un pipeline
Non
Oui
Rubrique C Art. 81 ou 112 de la Loi sur l'ONÉ
Déviation?
Non
Oui
Rubrique D Art. 45 de la Loi sur l'ONÉ
Réseau de pipelines d'hydrocarbures?
Oui
Non
Rubrique J Réseau de productoducs
Usine de traitement ou installation pipelinière?
Usine
Pipeline
Mise hors service ou remise en service?
Non
Oui
Rubrique I Art. 42 et 43 du RUT
Changement de classe d'emplacement?
Oui
Non
Rubrique E Art. 42 du RPT
Changement de service ou de PME?
Oui
Non
Rubrique F Art. 43 du RPT
Mise hors service?
Oui
Non
Rubrique G Art. 44 du RPT
Remise en service?
Oui
Rubrique H Art. 45 du RPT
Déposer une demande prenant en compte tous les articles et règlements de la Loi sur l'ONÉ dont l'application est déclenchée.
STOP
CHAPITRE 5- DEMANDES NE VISANT PAS DES PROJETS CONCRETS
Révision ou modification d'une décision de l'ONÉ?
Oui
Non
Rubrique O Art. 21 de la Loi sur l'ONÉ
Demande visant des droits/tarifs?
Oui
Non
Rubrique P Part. IV de la Loi sur l'ONÉ
Demande visant des importations/ exportations?
Oui
Non
Rubrique Q Part. VI de la Loi sur l'ONÉ
Cession/prise à bail ou transfert de propriété
Non
Oui
Rubrique R Alinéas 74a), b) et c) de la Loi sur l'ONÉ
Accès à un pipeline
Non
Oui
Rubrique S Art. 71 de la Loi sur l'ONÉ
Autorisation de mise en service
Non
Oui
Rubrique T Art. 47 de la Loi sur l'ONÉ
Tracé détaillé (PPLR ou avis)?
Non
Oui
Rubrique U Art. 33 et 34 de la Loi sur l'ONÉ
Droit d'entrée?
Non
Oui
Rubrique V Art. 104 de la Loi sur l'ONÉ
Signification?
Non
Oui
Rubrique W Règlement sur d'autres modes de signification
STOP
CHAPITRE 7 - TEXTES CITÉS
Loi sur l'Office national de l'énergie
Règlement Partie VI
Notes d'orientation sur les rencontres prédemande
Règles de pratique et de procédure de l'ONÉ
Règlement sur la signification
Fouilles exploratoires et réparations (lettre)
Règlement sur les pipelines terrestres
Règlement sur les rapports relatifs aux exportations et importations
Programmes de protection civile (lettre)
Règlement sur les usines de traitement
Lignes directrices relatives aux règlements négociés
Compétence à l'égard des installations en amont (lettre)